

L'utilisation de la religion dans la légitimation du pouvoir : quelques pistes de recherche pour les années 44-42 av. J.-C.

Raphaëlle Laignoux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mondesanciens/360>

DOI : 10.4000/mondesanciens.360

ISSN : 2107-0199

Éditeur

UMR 8210 Anthropologie et Histoire des Mondes Antiques

Référence électronique

Raphaëlle Laignoux, « L'utilisation de la religion dans la légitimation du pouvoir : quelques pistes de recherche pour les années 44-42 av. J.-C. », *Cahiers « Mondes anciens »* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 20 juillet 2011, consulté le 10 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/mondesanciens/360> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mondesanciens.360>

Ce document a été généré automatiquement le 10 décembre 2020.



Les Cahiers « Mondes Anciens » sont mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

L'utilisation de la religion dans la légitimation du pouvoir : quelques pistes de recherche pour les années 44-42 av. J.-C.

Raphaëlle Laignoux

- 1 La mort de César crée un vide politique qui entraîne l'intensification des luttes pour le pouvoir. Les années 44-42 sont particulièrement confuses : les Césariens s'opposent aux Républicains, mais se déchirent aussi entre eux. Les principaux acteurs de ces conflits, Marc Antoine, Octavien, Lépide, Brutus, Cassius et Sextus Pompée, ne se contentent cependant pas de la force armée pour accéder au pouvoir. Tous cherchent également la reconnaissance de leurs concitoyens et élaborent dans ce but différents discours et actes de légitimation par lesquels ils s'attachent à justifier la place qu'ils revendiquent dans l'État.
- 2 Parmi ces pratiques de légitimation politique, on trouve l'utilisation de références religieuses. Si la revendication d'un lien privilégié avec le sacré peut sembler un *topos* et paraître aller de soi, on peut toutefois se demander quelle est la place précise occupée par les revendications de type religieux dans l'ensemble des processus de légitimation de la période. Pour P. Jal, par exemple, lors de la période triumvirale, « les belligérants [ont] largement utilisé, dans leur propagande, les arguments d'ordre religieux » (JAL 1961, p. 395). Plus récemment, P. Zanker a également développé un point de vue semblable : « *der Mythos diente dabei nicht nur der Propaganda. Gerade an der Auseinandersetzung zwischen M. Antonius und Octavian kann man verfolgen, wie die mythischen Bilder und Gestalten im Laufe der Zeit mehr und mehr auf das Selbstverständnis der Protagonisten einzuwirken und deren Handeln mitzubestimmen begannen* » (ZANKER 1987, p. 53). Ce sont souvent les liens entre Octavien et Apollon, ou Marc Antoine et Dionysos, qui sont mis en avant par l'historiographie (voir par exemple GOSLING 1986 et ZANKER 1987, notamment p. 42-84), mais quelle est l'importance exacte qu'ont pu prendre ces références au divin ? Durant la crise aiguë des

années 44-42, les références religieuses sont-elles aussi prégnantes que ne le laissent entendre certains chercheurs ?

- 3 Dans le cadre de cette journée consacrée aux religions grecque et romaine, il a semblé intéressant d'essayer de mesurer précisément l'importance des revendications de type religieux dans la politique romaine de la fin de la République. Nous avons volontairement limité notre étude à ces deux années particulièrement confuses, car elles permettent d'analyser l'attitude de plusieurs rivaux en légitimité. Dans cette tentative d'évaluation ou de réévaluation de la place des revendications religieuses dans les luttes de la fin de la République, nous allons d'abord recenser les types de références religieuses utilisées par les prétendants au pouvoir et que l'on peut relever dans toutes les sources littéraires et iconographiques disponibles pour la période. Nous essayerons ensuite de déterminer la signification et la place de ces références au sacré dans les processus de légitimation de la période.

Trois types de revendications religieuses

- 4 En analysant les sources, on constate que les six prétendants au pouvoir des années 44-42 utilisent le sacré pour justifier la prééminence qu'ils revendiquent selon trois grandes modalités : la mise en évidence de leur piété au travers de différents actes rituels ; la mise en évidence de leur position de médiateur entre les dieux et les hommes du fait de leurs sacerdoces ; l'exaltation d'un lien privilégié avec une divinité précise.
- 5 Il nous faut dès maintenant préciser que, pour cet article, nous avons préféré laisser de côté la question des prodiges et présages innombrables relatés par les sources, en particulier Appien et Dion Cassius. L'origine, l'utilisation et la diffusion des récits de prodige sont, en effet, des questions complexes qui nécessiteraient des développements trop amples pour être traitées ici.
- 6 Les actes de piété réalisés par les hommes politiques de la période sont en fait rarement décrits dans les sources. Toute une série de cérémonies rituelles prescrites obligatoirement à certains magistrats romains (prise d'auspices, sacrifices, organisation de jeux par exemple) ne sont ainsi pas du tout mentionnées. Il est dès lors particulièrement intéressant de relever les cérémonies que les sources prennent la peine de décrire.
- 7 En ce qui concerne les Césariens, les sources évoquent des sacrifices effectués pour fêter les premières lois des triumvirs ou la bataille de Philippes¹, mais elles ne rapportent aucun acte de piété associé spécifiquement à Marc Antoine ou à Lépide. Plusieurs récits mentionnent, en revanche, le comportement formaliste d'Octavien : à l'automne 44, avant de recruter des vétérans, il offre un sacrifice aux dieux² ; après le décret lui accordant un commandement proprétorien dans la guerre de Modène, il offre également un sacrifice³ ; après sa marche sur Rome et l'obtention du consulat, il est aussi décrit comme effectuant un sacrifice et prenant les auspices⁴. Comme le souligne F. Hurlet, l'attention envers les auspices d'Octavien est tout à fait significative : « Les sources ne laissent aucun doute sur l'importance accordée très tôt par l'héritier de Jules César à ce qui passait pour un moyen de connaître la volonté des dieux » (HURLET 2001, p. 155).
- 8 Aucune source ne mentionne d'acte de piété religieuse de Sextus Pompée durant la période ici considérée, mais plusieurs récits décrivent des actes religieux effectués par Brutus et Cassius. Un certain nombre d'entre eux relèvent d'obligations rituelles. En tant

que préteur urbain en 44, Brutus se doit d'organiser les jeux apollinaires⁵. Avant la bataille de Philippes, les Républicains procèdent à des sacrifices⁶, Cassius va même jusqu'à faire enclore son camp par des devins afin de conjurer les mauvais présages⁷. Mais, à côté de ces actes traditionnels, certains semblent relever d'initiatives plus personnelles. Après l'assassinat de César, la décision des assassins de se réfugier au Capitole est évidemment très symbolique, même si, pour Dion Cassius, le fait de prier les dieux n'est qu'un prétexte⁸. Une fois en Orient, Brutus effectue, au moment de son anniversaire, des libations pour sa victoire et la liberté des Romains⁹. Enfin, avant Philippes, Brutus et Cassius décident de nourrir deux aigles afin qu'ils suivent leur armée¹⁰. Soulignons cependant que tous ces actes de piété s'adressent avant tout aux citoyens romains, Cassius n'hésitant pas à piller par ailleurs les temples de Laodicée et de Rhodes¹¹.

- 9 Les références à des cérémonies rituelles concernent donc avant tout Octavien et les Républicains. Le peu de références à ce propos concernant Marc Antoine, Lépide et Sextus Pompée, ne doit cependant pas être interprété de manière trop simpliste : la plupart des sources étant postérieures à la période, elles peuvent présenter différents biais et notamment décrire Octavien comme l'acteur le plus respectueux des obligations religieuses. Par ailleurs, l'accusation de manque de piété, même lorsqu'elle est le fait d'un contemporain comme Cicéron, peut être utilisée de manière polémique sans qu'on sache si elle correspond à une réalité. C'est le cas par exemple lorsque Cicéron accuse Marc Antoine dans les *Philippiques* de ne pas respecter les auspices ou les sacrifices¹².
- 10 La charge d'un sacerdoce est, quant à elle, mise en avant par les six prétendants au pouvoir des années 44-42, particulièrement sur leur monnayage.
- 11 12 faces monétaires sur les 22 monnaies émises par Marc Antoine entre 44 et 42¹³ font ainsi allusion à l'augurat obtenu en 50 (RÜPKE 2005, Teil 2, n° 669). Dans le cas de Lépide, si la plupart des sources littéraires se contentent de mentionner son accession au grand pontificat en 44 et ce sans faire état de revendication particulière de sa part¹⁴, l'en-tête de deux lettres officielles¹⁵ et plusieurs monnaies montrent bien qu'il utilise ce sacerdoce prestigieux dans sa politique de légitimation (7 faces monétaires sur 15 monnaies)¹⁶. Brutus, qui est pontife depuis 50 (RÜPKE 2005, Teil 2, n° 3058), fait également référence à son sacerdoce (7 faces monétaires sur 19 monnaies)¹⁷. C'est aussi le cas de Cassius, qui est *quindecemvir sacris faciundis* sans doute depuis 50 (RÜPKE 2005, Teil 2, n° 1103), mais seulement sur 3 faces monétaires sur 10 monnaies¹⁸. Quant à Octavien, qui est pontife depuis 47 et devient également augure courant 43 (RÜPKE 2005, Teil 2, n° 1012), il ne fait guère allusion à ses sacerdoce sur ses monnaies des années 44-42 (4 faces monétaires sur 20 monnaies)¹⁹, mais un portrait *capite velato*, qui date vraisemblablement des ces mêmes années²⁰, montre que, même s'il le fait peut-être dans une proportion moindre que certains de ses rivaux, Octavien prend également soin de mettre en avant ses sacerdoce. En ce qui concerne Sextus Pompée, deux monnaies évoquent peut-être son augurat, mais il s'agit de cas ambigus. En effet, Sextus Pompée a été présenté au collège des augures par Cicéron dès 43, mais il ne semble avoir été confirmé dans cette fonction que plusieurs années plus tard, au moment du traité de Misène²¹. Les monnaies qui montrent un *lituus*²² peuvent donc faire allusion à l'augurat de Sextus ou à celui de son père.
- 12 Tout comme pour les rituels, les sacerdoce sont exploités par les Républicains, plus par Brutus que par Cassius d'ailleurs. Marc Antoine et Lépide insistent également dans leur monnayage sur leur fonction sacerdotale tandis qu'Octavien semble, en revanche, peu les mettre en avant durant les années 44-42.

- 13 Enfin, outre les rituels ou la mise en avant de sacerdoce, les six prétendants au pouvoir de la période choisissent de mettre en évidence leurs liens privilégiés avec des divinités : l'enjeu est de revendiquer publiquement une protection divine.
- 14 Précisons tout de suite que, comme pour la mise en avant des sacerdoce, il existe une différence importante entre les sources numismatiques et les autres types de sources. Dans les sources littéraires, il existe seulement quelques passages où un prétendant se réclame de la protection divine et ceux-ci restent, à de rares exceptions près (cf. *infra*), très généraux, se contentant de mentionner un appui « divin », des « dieux », sans faire référence à une divinité précise. Ces passages ressemblent d'ailleurs plus à des formules toutes faites qu'on utilise comme cheville du discours, qu'à de véritables arguments. À travers la reprise d'un texte de Marc Antoine par Cicéron, nous constatons, par exemple, que, dans une lettre publique adressée à Hirtius et Octavien en 43, Marc Antoine fait allusion au *numen deorum* en parlant de la mort d'un des assassins de César, Trebonius, et qu'il réclame l'appui des *di immortales*²³. Dans une lettre de Lépide au Sénat, Lépide se contente de prendre à témoin les *deos*²⁴. Les références sont également très rares dans les sources postérieures, à peine quelques mentions de l'« appui des dieux » dans les discours de Cassius ou encore des triumvirs réécrits par Appien²⁵.
- 15 En revanche, sur les monnaies, les hommes politiques de la période font fréquemment référence soit à des divinités précises, soit à des personnifications abstraites sacrées. En ce qui concerne les personnifications abstraites, ces références se multiplient à partir de la deuxième moitié du premier siècle avant notre ère comme l'a bien expliqué A. Alföldi (ALFÖLDI 1956, p. 89). Pour les années 44-42, c'est un procédé qui est surtout utilisé par les Républicains et Sextus Pompée. Brutus fait représenter *Victoria* sur 3 de ses 19 monnaies²⁶ et *Libertas* sur une monnaie²⁷. À ces quatre monnaies, on peut ajouter les 3 monnaies présentant une femme voilée difficilement identifiable²⁸. Cassius fait représenter *Libertas* sur 6 de ses 10 monnaies²⁹. Quant à Sextus Pompée, c'est *Pietas* qu'il fait représenter sur 5 de ses 11 monnaies³⁰, l'adjectif « PIVS » étant ajouté à sa titulature sur 8 monnaies³¹. Marc Antoine fait représenter *Victoria* sur 3 de ses 22 monnaies³² et *Fortuna* tenant une *Victoria* sur une monnaie³³. Lépide montre à deux reprises *Victoria*³⁴, *Fortuna* à une seule occasion³⁵ sur ses 15 monnaies. Octavien fait représenter *Pietas*, *Victoria* et *Fortuna* tenant une *Victoria* chacune à une seule reprise dans son monnayage (20 monnaies)³⁶. Si, pour Brutus, Cassius et Sextus Pompée, les références à des personnifications abstraites sont autant (Brutus) voire plus (Cassius et Sextus) présentes que les références aux sacerdoce, c'est l'inverse que l'on peut observer sur les monnaies d'Octavien et surtout de Marc Antoine et Lépide. Il est également important de souligner que certaines figures comme *Pietas* et *Victoria* se retrouvent à la fois chez les Républicains et les Césariens. Par ailleurs, à l'exception de *Fortuna*, mentionnée en tant qu'entité sacrée dans quelques passages mais toujours très rapidement³⁷, les sources littéraires ne présentent aucun passage personnifiant les notions de « liberté », de « piété » ou les victoires.
- 16 Les prétendants au pouvoir font aussi référence à des divinités précises qui les protègent ou les favorisent. Comme nous l'avons déjà remarqué, ces références à des divinités se trouvent en majorité sur les monnaies, mais on en trouve tout de même quelques unes ponctuellement dans les sources littéraires. En ce qui concerne Marc Antoine, Hercule est la seule divinité à laquelle il est associé à la fois dans les sources littéraires et sur une monnaie pour la période 44-42³⁸. Deux monnaies l'associent également à Mars³⁹. Un groupe de 4 monnaies renvoie en outre aux récits du nouvel âge d'or. Il s'agit tout d'abord

d'une figure masculine identifiée à Aion-Pantheos par A. Alföldi (ALFÖLDI 1956, p. 89 et surtout Alföldi 1997, p. 7 et p. 161), avec raison à notre avis⁴⁰, et dont le caducée et la couronne radiée font clairement référence à l'âge d'or. En 42 également, Marc Antoine fait frapper 3 monnaies représentant Sol⁴¹, ce qui constitue encore une allusion à un symbolisme cosmique et à l'idée d'un nouvel âge d'or amené par Sol. Lépide fait preuve d'une plus grande hétérogénéité dans ses choix de divinité : une de ses monnaies frappées à Rome représente la vestale Aemilia, faisant ainsi référence à Mars et Romulus, tandis qu'une autre représente directement Mars⁴². Par ailleurs, 4 de ses monnaies frappées en Gaule représentent Vénus ou Apollon⁴³. Quant à Octavien, 3 de ses monnaies font référence à Mars⁴⁴ comme Lépide et Marc Antoine. Après Philippes, Octavien fait, en outre, le vœu de construire un temple à Mars Vengeur⁴⁵. Il fait aussi représenter Vénus sur une monnaie⁴⁶. Enfin, il faut signaler la mention par Dion Cassius de la construction d'un temple à Sérapis et Isis par les triumvirs⁴⁷. C'est après sa victoire face à Salvidienus (début 42) que Sextus Pompée fait représenter Neptune sur 3 monnaies⁴⁸, se disant même fils de ce dieu selon Dion Cassius⁴⁹. Mais son monnayage mentionne également Janus à deux reprises, une de ces représentations figurant Janus sous les traits de Pompée⁵⁰. Quant à Cassius, il fait référence à Apollon sur 6 faces monétaires, au travers du trépied (à la fois symbole de sa fonction de *quindecimvir* et symbole d'Apollon) ou de la figure du dieu lui-même⁵¹.

- 17 Le cas de Brutus est à mettre un peu à part, car les divinités occupent une place extrêmement importante sur ses monnaies. 5 monnaies montrent ainsi Apollon⁵², 4 présentent des attributs d'Apollon, la lyre ou le trépied⁵³, 2 représentent une « déesse avec polos »⁵⁴, une Neptune⁵⁵. Nous avons donc 12 faces monétaires qui renvoient clairement à des divinités, auxquelles on peut certainement ajouter 5 revers. Selon G. Charles-Picard, les boucliers bilobés présents sur toutes les monnaies avec trophées de Brutus⁵⁶ sont, en effet, des références à l'équipement des Saliens et au culte de Jupiter, Mars, Quirinus (CHARLES-PICARD 1957, p. 117-119). Enfin, les 3 monnaies présentant des « femmes voilées » représentent, comme nous l'avons déjà écrit précédemment, soit une divinité soit une personnification abstraite⁵⁷. On arrive donc à un total de 17 ou 20 faces monétaires évoquant des divinités précises sur les 19 monnaies que compte le monnayage de Brutus. En revanche, les sources littéraires ne sont pas plus prolixes pour lui que pour Cassius, Sextus ou ses adversaires triumvirs. Alors qu'Apollon est clairement prédominant dans le monnayage de Brutus, seul Plutarque donne une anecdote mentionnant un lien privilégié entre Brutus et Apollon⁵⁸. Plutarque, Appien et Dion Cassius nous montrent également Brutus citant des vers de tragédie grecque évoquant Zeus et Héraclès⁵⁹.
- 18 Ainsi, en dehors de Cassius, tous les « chercheurs de légitimité » des années 44-42 se réclament de plusieurs divinités. Certains chercheurs utilisent cependant plus souvent une divinité particulière : c'est le cas de Mars pour Octavien, de Neptune pour Pompée, d'Apollon pour les Républicains ou encore de la référence à l'âge d'or pour Marc Antoine.
- 19 Avant de passer à l'analyse de la signification de ces références et revendications religieuses, il nous reste à évoquer brièvement le cas de César. Comme la date et l'interprétation de sa divinisation posent problème et que nous n'avons pas le temps ici de traiter ce dossier en détail (voir notamment à ce sujet TAYLOR 1931 et WEINSTOCK 1971), nous avons préféré ne pas l'inclure dans les références aux divinités. Nous nous contenterons de souligner que, si un certain nombre de faits ou d'actes évoqués par les sources littéraires à propos de Marc Antoine⁶⁰, d'Octavien⁶¹ ou des triumvirs⁶² tendent à en faire une divinité dès les années 44-42, les choses sont beaucoup moins claires sur les

monnaies. Ainsi, parmi les six prétendants au pouvoir, seuls Marc Antoine et Octavien évoquent directement César dans leur monnayage au travers d'une légende ou d'un portrait, mais seulement sur 5 monnaies⁶³ et sans aucune légende faisant de César *Diuus Iulius*. Seul un type d'Octavien pourrait faire allusion à une divinisation : il s'agit de la représentation de la *sella aurea* de César avec des pieds en forme d'aigles, ce qui, selon A. Alföldi, renverrait à la divinisation de César (ALFÖLDI 1973, p. 123-124).

Quelques pistes interprétatives

- 20 Dans le cadre d'un bilan global sur la politique de légitimation de chacun des six hommes politiques ici considérés, une première remarque qui s'impose concerne les sources. On ne peut en effet qu'être frappé par la surreprésentation des monnaies dans notre référencement. Les sources littéraires, qu'elles soient contemporaines de la période, c'est-à-dire principalement Cicéron, ou postérieures, ne décrivent que quelques rares actes rituels et, dans tous les cas, ne transmettent aucun discours dans lequel le sacré tiendrait une place prédominante. Si l'on considère en revanche les références religieuses dans le « discours monétaire », que ce soit les allusions aux sacerdoce, les personnifications abstraites ou les divinités, on constate que le rapport au sacré y occupe une place prépondérante : en mettant de côté les références à César qui sont, comme nous l'avons dit, difficilement classables, il nous reste au total 104 faces monétaires qui font référence au sacré sur les 89 monnaies (178 faces monétaires en tout) émises par les six prétendants au pouvoir considérés pendant la période. En outre, si la proportion est différente pour chaque « chercheur de légitimité », elle est dans tous les cas importante : un peu moins de 30 % des faces monétaires d'Octavien, à peu près 50 % de celles de Marc Antoine, Lépide et Sextus Pompée, 60 % de celles de Cassius et 80 % de celles de Brutus⁶⁴.
- 21 On peut s'interroger sur les raisons de cette grande distorsion entre les différents types de sources, y compris lorsque l'on considère des sources contemporaines comme la correspondance de Cicéron et ses *Philippiques*, d'un côté, et, de l'autre, les monnaies émises par les prétendants au pouvoir. Ce décalage s'explique sans doute en grande partie par la différence de public auquel chaque type de source s'adresse. On doit supposer un double discours des « chercheurs de légitimité » eux-mêmes, en fonction des destinataires qu'ils veulent toucher en priorité. Les travaux de T. Hölscher ont d'ailleurs montré qu'il fallait être attentif aux différents niveaux de lecture de tout discours public iconographique (HÖLSCHER 1994). On peut ainsi supposer, que, dans des discours destinés à l'aristocratie sénatoriale, les aspirants au pouvoir prennent le temps de développer différents types d'arguments, alors que, lorsqu'ils s'adressent au peuple de Rome ou aux soldats par l'intermédiaire des monnaies, ils utilisent un discours symbolique plus percutant. Quoi qu'il en soit, le constat de ce décalage entre différents types de discours incite à relativiser l'importance des revendications religieuses dans les processus de légitimation : l'usage qui est fait du sacré est largement déterminé par les destinataires supposés de tel ou tel discours public.
- 22 Par ailleurs, il est également intéressant de dégager les similitudes et les différences existant dans les références religieuses utilisées par les six « chercheurs de légitimité » des années 44-42. De manière générale, on peut constater que les deux Républicains et Octavien sont les seuls à faire usage couramment des trois modalités que nous avons dégagées, même si les Républicains le font dans une proportion plus grande qu'Octavien. Marc Antoine et Lépide mettent, eux, surtout en avant leur sacerdoce et la faveur d'un

dieu ou d'une personnification. Quant à Sextus Pompée, il utilise quasi exclusivement la référence à la faveur d'un dieu ou d'une personnification.

- 23 Il apparaît donc tout d'abord que la seule modalité utilisée fréquemment par l'ensemble des six prétendants au pouvoir est celle de la référence à la protection d'un dieu ou d'une notion personnifiée. Comme nous l'avons déjà remarqué dans notre première partie, en dehors de Cassius, tous évoquent plusieurs divinités différentes, sans exclusivité. En d'autres termes, plusieurs prétendants au pouvoir peuvent très bien faire référence aux mêmes dieux (Mars, Neptune, Vénus) ou encore aux mêmes personnifications (*Victoria*, *Pietas*, *Fortuna*). Néanmoins, à l'exception de Lépide qui ne semble pas mobiliser plus particulièrement tel ou tel dieu, chaque prétendant au pouvoir utilise plus souvent, parmi le corpus de divinités mobilisables, l'une d'entre elles. On peut avancer des hypothèses pour expliquer ces préférences.
- 24 Pour Octavien, la référence à Mars et plus particulièrement à Mars *Uitor* s'explique non seulement par sa volonté de venger César, mais aussi par la popularité attestée du dieu et une vieille légende qui ferait des *Octavii* des protégés de Mars⁶⁵. Le lien que Sextus Pompée cherche à établir avec Neptune s'explique peut-être par le fait que sa seule domination éventuelle se situe sur les mers et par le souvenir de la *Lex Gabinia*. L'usage le plus intéressant pour nous, parce qu'il est le plus systématique et le plus affirmé, est celui de la revendication répétée de la protection d'Apollon par les Républicains, et en particulier par Brutus. Ce choix peut tout d'abord s'expliquer par le rapport existant entre Apollon et la victoire depuis la deuxième guerre punique (GAGÉ 1955, p. 283, 414 et 427). Mais, on peut aussi penser aux charges officielles de Brutus et Cassius : Cassius est *quindecemuir* et Brutus, en tant que préteur urbain en 44, avait pour tâche d'organiser les jeux apollinaires. Brutus avait également une raison plus « gentilice » de mettre en avant la figure d'Apollon : L. Brutus est, en effet, présenté comme le premier Romain à entrer en contact avec l'oracle de Delphes au cours d'une ambassade envoyée par Tarquin le Superbe⁶⁶. La place importante du dieu dans le monnayage peut aussi s'expliquer par son importance dans le monde hellénistique (ZEHACKER 1973, p. 621). Dans le même sens, la représentation de la déesse portant un *polos* peut se comprendre comme un souci d'intégrer les populations locales dans les destinataires de la propagande républicaine (MÜLLER 1915, en particulier p. 56-71 pour le catalogue). Enfin, le choix privilégié d'Apollon dans le monnayage républicain peut aussi renvoyer au retour de l'âge d'or : en effet, depuis les Gracques, on rapporte qu'un oracle sibyllin prédit le renversement de Jupiter par le Soleil et le retour de l'âge d'or (SAURON 2000, p. 30-31). Dès lors, cet usage d'Apollon par les Républicains, malgré son exclusivité, peut être rapproché de celui que Marc Antoine fait d'autres divinités elles aussi en rapport avec le soleil et l'âge d'or : Sol et Aion. Malgré les différences, certaines revendications semblent donc communes aux Césariens et aux Républicains.
- 25 En revanche, on peut remarquer que l'affirmation d'une filiation directe avec un dieu ne se retrouve que chez les Césariens et Sextus Pompée. Pour Marc Antoine, il s'agit d'Hercule. Pour Octavien, c'est Vénus qui est invoquée. Enfin, Sextus Pompée est le premier à aller jusqu'à affirmer clairement sur ses monnaies la divinisation de son père (ALFÖLDI 1956, p. 78 ; LOWE 2002, p. 79) : Pompée est ainsi représenté sous les traits de Neptune ou sous ceux de Janus⁶⁷.
- 26 En ce qui concerne les références aux sacerdoces exercés, on peut aussi avancer différentes hypothèses pour expliquer leur utilisation récurrente par les Républicains, Marc Antoine et Lépide. L'appartenance à un collège sacerdotal est évidemment une

source de prestige. Pourtant, ce n'est pas non plus la charge la plus glorieuse dont un homme politique romain puisse se vanter, on pourrait donc s'étonner que ces prétendants au pouvoir y fassent aussi souvent référence. Cela s'explique peut-être par le fait que ce sont là les seules charges auxquelles Brutus, Cassius, Marc Antoine, Lépide peuvent en fait légalement prétendre au moment où ils font frapper la plupart de ces monnaies. À ce propos, il est d'ailleurs intéressant de noter que la plupart des références qu'Octavien fait à ses sacerdoce interviennent après son élection « forcée » au consulat⁶⁸. Fait intéressant, les sacerdoce sont aussi les charges mises en avant par Sylla et César lorsqu'ils se retrouvent dans une situation similaire, à savoir « hors-la-loi » (Sylla en 84-83⁶⁹ et César en 49-48⁷⁰). Il semble donc que les *imperatores* dont les commandements sont illégaux car ils n'ont pas été accordés ou prolongés par le Sénat, voient dans les sacerdoce une source de légitimité alternative qu'ils peuvent mobiliser.

Conclusion

- 27 Que retenir de ces analyses ? Tout d'abord, le fait que les revendications de type religieux durant cette période couvrent un champ relativement peu étendu : on ne les trouve quasiment exclusivement que dans le « discours monétaire », ce qui s'explique sans doute par le public auquel il s'adresse. Par ailleurs, au sein même de ce « discours monétaire », si l'on fait le bilan des types utilisés par les six prétendants au pouvoir considérés, on remarque que les messages iconographiques des Républicains ne se différencient pas autant qu'on aurait pu le penser de ceux des Césariens. Les Républicains sont certes ceux qui utilisent le plus des revendications de type religieux, mais ils utilisent pour cela les mêmes types de référence que les Césariens, que ce soit leur sacerdoce ou la protection d'un dieu. À ce titre, l'originalité des Républicains se situe sans doute dans le choix d'Apollon qu'ils sont les seuls à invoquer durant les années 44-42, ce qui peut sembler intéressant si l'on considère que, par la suite, ce dieu deviendra le monopole d'Octavien-Auguste.

BIBLIOGRAPHIE

Sources principales

Pour les textes latins et grecs, nous avons utilisé les éditions des collections Budé et Loeb.

RPC = A. BURNETT, M. AMANDRY, P. PAU RIPOLLÈS éd. (1992), *Roman Provincial Coinage. Volume I, From the death of Caesar to the death of Vitellius (44 BC-AD 69)*, Londres-Paris.

RRC = M. H. CRAWFORD (1974), *Roman Republican Coinage*, Cambridge.

CRR = E. A. SYDENHAM (1952), *The coinage of the Roman Republic*, Londres.

Bibliographie sélective

- ALFÖLDI A. (1956), « The Main Aspects of Political Propaganda on the Coinage of the Roman Republic », dans Carson R. A. G., Sutherland C. H. V. éd., *Essays in Roman Coinage presented to Harold Mattingly*, Oxford, p. 63-95.
- ALFÖLDI A. (1959), « *Hasta - Summa Imperii*. The Spear as Embodiment of Sovereignty in Rome », *AJA* 63, p. 1-27.
- ALFÖLDI A. (1973), « La divinisation de César dans la politique d'Antoine et d'Octavien entre 44 et 40 av. J.-C. », *RN VI^e série*, XV, p. 99-128.
- ALFÖLDI A. (1997), *Redeunt Saturnia regna*, trad. et éd. par E. Alföldi-Rosenbaum, Bonn.
- ANDERSON A. R. (1928), « Heracles and his Successors », *HSPH* 39, p. 7-58.
- BAYET J. (1926), *Les origines de l'Hercule romain*, Paris.
- BERNAREGGI E. (1973), « La monetazione in argento di Marco Antonio », *NAC* 2, p. 63-105.
- BOSCHUNG D. (1993), *Die Bildnisse des Augustus*, Berlin.
- BUTTREY T. V. jr. (1956), *The Triumviral Portrait Gold of the Quattuorviri Monetales of 42 B. C.*, New York.
- BUTTREY T. V. jr (1960), « The 'Pietas' Denarii of Sextus Pompey », *NC* s. 6, 20, p. 83-101.
- CESANO S. L. (1912), « M. Antonius Sol », *Bolletino dell'Associazione Archeologica Romana*, 10-12, p. 231-247.
- CHAMPEAUX J. (1987), *Fortuna. Le culte de la Fortune dans le monde romain (II Les transformations de Fortuna sous la République)*, Rome.
- CHARLES-PICARD G. (1957), *Les trophées romains*, Paris.
- COARELLI F. (1997), *Il Campo Marzio. Dalle origini alla fine della Repubblica*, Rome.
- EVANS J. DeR. (1987), « The Sicilian coinage of Sextus Pompeius », *Museum Notes of the American Numismatic Society* 32, p. 97-157.
- FEARS J. R. (1975), « The Coinage of Q. Cornificius and Augural Symbolism on Late Republican Denarii », *Historia* 24, p. 592-602.
- GAGÉ J. (1955), *Apollon romain. Essai sur le culte d'Apollon et le développement du « ritus Graecus » à Rome des origines à Auguste*, Paris.
- GIARD J.-B. (1971), « Les monnaies du premier consulat d'Octave », *RN VI^e série*, XIII, p. 90-105.
- GOSLING A. (1986), « Octavian, Brutus and Apollo : a note on opportunist propaganda », *AJPh* 107, p. 586-589.
- HÖLSCHER T. (1994), *Monumenti statali e pubblico*, Rome.
- HOLLSTEIN W. (1994), « Apollo und Libertas in der Münzprägung des Brutus und Cassius », *JNG* 44, p. 113-133.
- HURLET F. (2001), « Les auspices d'Octavien/Auguste », *CGG* 12, p. 155-180.
- HUTTNER U. (1995), « Marcus Antonius und Herakles », dans Schubert C., Brodersen K. éd., *Rom und der griechische Osten. Festschrift für H. H. Schmitt zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, p. 103-112.
- JAL P. (1961), « La propagande religieuse à Rome au cours des guerres civiles de la fin de la République », *AC* 30, p. 395-414.

- LA ROCCA E. (1987-1988), « Pompeo Magno novus Neptunus », *BCAR*, 92, p. 265-292.
- LIEGLE J. (1967), « Pietas », dans Oppermann H. éd., *Römische Wertbegriffe*, p. 229-273.
- LOWE B. J. (2002), « Sextus Pompeius and Spain : 46-44 BC », dans Powell A., Welch K. éd., *Sextus Pompeius*, Swansea, p. 65-102.
- MATTINGLY H., « EID MAR », *AC* 17, 1948, p. 445-451.
- MÜLLER V. K. (1915), *Der Polos, die griechische Götterkrone*, Diss., Berlin.
- RÜPKE J. (2005), *Fasti sacerdotum*, Munich.
- SAURON G. (2000), *L'histoire végétalisée. Ornement et politique à Rome*, Paris.
- SCHILLING R. (1954), *La religion romaine de Vénus*, Paris.
- TAYLOR L. R. (1931), *The Divinity of the Roman Emperor*, Middletown.
- WEINSTOCK S. (1971), *Divus Julius*, Oxford.
- WIRSZUBSKI C. (1950), *Libertas as a political idea at Rome during the late Republic and early Principate*, Cambridge.
- ZANKER P. (1987), *Augustus und die Macht der Bilder*, Munich.
- ZEHNACKER H. (1973), *Moneta. Recherches sur l'organisation et l'art des émissions monétaires de la République romaine (289-31 av. J.-C.)*, 2 vol., Rome.

NOTES

1. Dion Cassius, 47, 2 à propos des lois ; Appien, *BC*, V, 3 à propos du sacrifice après Philippes.
2. Nicolas de Damas, *Vit. Caes.*, XXXI, 132.
3. Appien, *BC*, III, 65 ; Dion Cassius, 46, 35.
4. Suétone, *Aug.*, 95 ; Appien, *BC*, III, 94 ; Dion Cassius, 46, 46.
5. Cicéron, *Att.*, XV, 26, 1 ; XVI, 5, 1 ; Plutarque, *Brut.*, 21, 4-5.
6. Plutarque, *Brut.*, 39, 2 ; Appien, *BC*, IV, 89.
7. Plutarque, *Brut.*, 39, 6.
8. Cicéron, *Att.*, XV, 1a, 2 ; Nicolas de Damas, *Vit. Caes.*, XXV, 94 ; Plutarque, *Brut.*, 18, 7 ; Appien, *BC*, II, 120 ; Dion Cassius, 44, 21.
9. Plutarque, *Brut.*, 24, 6.
10. Appien, *BC*, IV, 101.
11. Appien, *BC*, IV, 62 ; IV, 73 ; Dion Cassius, 47, 33.
12. Mépris des auspices : Cicéron, *Phil.*, III, 9 ; V, 7-8 ; VI, 3 ; XII, 12. Départ de Rome à la fin de son consulat sans effectuer les sacrifices d'usage : Cicéron, *Phil.*, V, 24. Empêchements religieux considérés comme *antiqua et stulta* (Cicéron, *Phil.*, I, 25).
13. Tête de Marc Antoine accompagnée d'un *lituus* : RRC 480, 22 ; 488, 1-2 ; 492, 1-2 ; 496, 2-3. *Lituus*, vase, corbeau : RRC 489, 1-2-3-4. Légende « AVG » : RRC 493, 1.
14. Tite-Live, *Per.*, 117 ; Velleius Paterculus, II, 63 ; Appien, *BC*, II, 132 ; Dion Cassius, 44, 53 ; cf. aussi RÜPKE 2005, Teil 2, n° 508.
15. On peut en effet constater que Lépide évoque bien le grand pontificat dans sa titulature dans l'en-tête des lettres officielles qui ont été conservées jusqu'à nous à travers la *Correspondance* de Cicéron (cf. Cicéron, *Fam.*, X, 34 et 35).
16. Tête de Lépide accompagnée d'un *aspergillum* et d'un *simpulum* : RRC 492, 2. *Aspergillum*, *simpulum*, *axis*, *apex* : RRC 489, 1-2-3. Légende « PONT MAX » : RRC 494, 2 et 495, 1-2.

17. RRC 500, 6-7 ; 502, 1-2-4 ; 508, 1-2.
18. RRC 498 ; 499, 1 ; 500, 1.
19. Monnaie représentant une statue équestre tenant un *lituus*, ce *lituus* faisant à la fois référence à sa fonction d'augure et à celle de général en chef : RRC 497, 1. Pour la signification du *lituus*, voir notamment FEARS 1975, surtout p. 598-599. En légende « PONT AVG » : RRC 490, 2 ; 493, 1 ; 495, 1.
20. Venise, Museo Archeologico, inv. 200, type « Lucus Feroniae » de D. Boschung : voir BOSCHUNG 1993, notamment p. 61 et catalogue n°5 (p. 109, pl. 6).
21. RÜPKE 2005, Teil 2, n° 2758 et Cicéron, *Phil.*, XIII, 12.
22. RRC 511, 1 et 3.
23. Cicéron, *Phil.*, XIII, 22 ; 45.
24. Cicéron, *Fam.*, X, 35, 1.
25. Appien, *BC*, III, 38 ; III, 65 ; IV, 9 ; IV, 96.
26. *Victoria* tenant palme et couronne : RRC 502, 3. *Victoria* tenant une palme et couronnant un trophée : RRC 504, 1. *Victoria* tenant une palme, un diadème et marchant sur un sceptre cassé : RRC 507, 2.
27. RRC 501, 1.
28. RRC 502, 1-2-3. Certains chercheurs y voient une représentation de *Libertas* (cf. CRAWFORD 1974, p. 515 et 741). Cette interprétation ne nous semble pas convaincante, car, sur les monnaies de la République représentant *Libertas*, une légende ou un attribut (le *pileus*) sont toujours là pour aider à identifier le type (cf. terme *Libertas* en légende sur RRC 428, 2 ; 433, 1 ; 449, 4 ; 473, 1 ; *pileus* représenté sur RRC 266, 1 ; 270, 1 ; 391, 1 et 3). D'autres chercheurs identifient cette figure voilée à Cérès (cf. CRR, 1289-1291 ; ZEHACKER 1973, p. 620), mais cette identification ne nous semble pas plus convaincante : nous ne voyons pas de couronne d'épis, or, sur les monnaies de la République, les bustes de Cérès sont toujours dotés d'une telle couronne (RRC 82 ; 97, 9 et 23 ; 99, 2 ; 321, 1 ; 351, 1 ; 378, 1 ; 414, 1 ; 427, 1 ; 467, 1 ; 494, 44-45). En raison de l'absence d'attributs et de légendes, il semble donc impossible d'identifier précisément cette figure, nous nous contentons donc de la dénommer « femme voilée ». Comme cette femme est représentée au droit, la seule certitude est qu'il s'agit d'une divinité ou d'une personnification abstraite.
29. RRC 498 ; 499, 1 ; 500, 2-3-4-5.
30. RRC 477, 1a, 1b, 2, 3a, 3b. Datation et localisation complexes, sans doute 45-44 en Bétique, cf. BUTTREY 1960, p. 99.
31. RRC 477, 3a-3b ; 478, 1a ; 479, 1 ; 511, 1-2-3-4.
32. RRC 489, 4 ; 489, 5-6 (= RPC 512-13), *Victoria* représentée sous les traits de Fulvie.
33. RRC 494, 32.
34. RPC 531-2.
35. RRC 494, 4.
36. RRC 494, 19 ; 494, 25 ; 494, 33.
37. Cicéron, *Fam.*, X, 35, 1 ; *Phil.*, XIII, 23 ; Plutarque, *Brut.*, 40.
38. Plutarque, *Ant.*, 4 ; Appien, *BC*, III, 19 ; RRC 492, 2.
39. RRC 494, 8 et 17.
40. RRC 494, 5. Sont présents autour de cette figure les attributs de différents dieux : le caducée et la *cornucopia* font référence à Mercure, les ailes à Victoire, la couronne radiée à Sol, l'arc et le carquois à Apollon et Diane, l'aigle à Jupiter, le bouclier à Mars, le pied droit sur le globe indiquant la suprématie sur le monde. Pour un essai de définition de la figure complexe d'Aion-Pantheos, voir ALFÖLDI 1997, p. 135-172
41. RRC 496, 1-2-3. Pour les questions de datation, voir CESANO 1912, p. 233.
42. Mars : RRC 494, 7. Vestale Aemilia : RRC 494, 1 ; cf. Plutarque, *Rom.*, 2, 3 ; voir aussi BUTTREY 1956, p. 11.
43. Vénus : RPC 531-2. Apollon : RPC 527-8.

44. RRC 497, 3 ; 494, 9 et 18.
45. Suétone, *Aug.*, 29.
46. RRC 494, 6.
47. Dion Cassius, 47, 15.
48. RRC 511, 2-3-4.
49. Dion Cassius, 48, 19.
50. Janus : RRC 478, 1 (= RPC 487). Janus sous les traits de Pompée : RRC 479, 1 (= RPC 671).
51. Trépied : RRC 498 ; 499, 1 ; 500, 1. Apollon : RRC 505, 1-3 (cf. HOLLSTEIN 1994).
52. RRC 503, 1 ; 504, 1 ; 505, 4-5 (cf. HOLLSTEIN 1994) ; 506, 2.
53. RRC 501, 1 (*plectrum*, lyre, laurier) ; 502, 1-2 et 4 (trépied).
54. RRC 508, 1-2. Certains chercheurs, assimilant cet ornement à un modius, ont identifié cette figure à Cérès (cf. CRR, 1299-1300 ; ZEHACKER 1973, p. 620). Mais, comme nous l'avons déjà remarqué (*supra* note 28), toutes les monnaies républicaines qui représentent un buste de Cérès la montrent portant une couronne d'épis. Nous pensons donc que la seule certitude est que cette femme est une déesse puisque le polos est un attribut des grandes déesses dans le monde grec (cf. MÜLLER 1915, en particulier p. 56-71 pour un catalogue des nombreuses déesses représentées avec un polos).
55. RRC 507, 2.
56. RRC 503, 1 ; 504, 1 ; 505, 4-5 ; 506, 2 ; 507, 1.
57. RRC 502, 1-2-3, cf. *supra* note 28.
58. À Philippes, le mot d'ordre des Républicains avant la bataille aurait été « Apollon » (Plutarque, *Brut.*, 24, 7).
59. Plutarque, *Brut.*, 51, 1 ; Appien, *BC*, IV, 130 ; Dion Cassius, 47, 49.
60. Lors des funérailles de César, Marc Antoine assimile César à un homme d'origine divine selon les discours réécrits d'Appien et de Dion Cassius (Appien, *BC*, II, 146 ; Dion Cassius, 44, 37). Par ailleurs, durant l'été 44, Marc Antoine propose des supplications en l'honneur de César (Cicéron, *Phil.*, I, 12-13 ; II, 110 ; V, 19). Marc Antoine est également luperque de César jusqu'à la suppression de ce sacerdoce lors de la guerre de Modène (Cicéron, *Phil.*, XIII, 31). Il est aussi flamme de César, même s'il ne semble véritablement être intronisé dans cette fonction que lors du traité de Brindes (Cicéron, *Phil.*, II, 110 ; XIII, 41 et 47 ; Plutarque, *Ant.*, 33, 1).
61. Octavien promeut César dès les *ludi Victoriae Caesaris* de juillet 44 (Nicolas de Damas, *Vit. Caes.*, XXVIII, 108 ; Suétone, *Cés.*, 88 ; *Aug.*, 10 ; Appien, *BC*, III, 28 ; Dion Cassius, 45, 6).
62. Début 42, les triumvirs décident la construction d'un temple à César sur le forum (Dion Cassius, 47, 18), ainsi que celle d'un temple à Sérapis à Isis (Dion Cassius, 47, 15) sur le Champ de Mars, qui continue sans doute un projet césarien vu l'attention accordée à l'Égypte par César (cf. COARELLI 1997, p. 590).
63. Marc Antoine : RRC 488, 1-2. Octavien : RRC 490, 2 et 4 ; 497, 2.
64. Marc Antoine : 23 faces monétaires (sur 22 monnaies). Lévide : 15 faces monétaires (sur 15 monnaies). Octavien : 12 faces monétaires (sur 20 monnaies). Brutus : 31 faces monétaires (sur 19 monnaies). Cassius : 12 faces monétaires (sur 10 monnaies). Sextus Pompée : 11 faces monétaires (sur 11 monnaies).
65. Cf. Suétone, *Aug.*, 1, 2-3 ; cf. aussi SCHILLING 1954, p. 333.
66. Denys d'Halicarnasse, IV, 69 et Tite-Live, I, 56.
67. Neptune : RRC 511, 3, cf. LA ROCCA 1987-1988. Janus : RRC 479, 1.
68. RRC 490, 2 et 493, 1 ; cf. aussi GIARD 1971.
69. Vase et *lituus* : RRC 359, 1-2.
70. *Cullulus*, *aspergillum*, *axis*, *apex* : RRC 443, 1.

RÉSUMÉS

Les années 44-42 av. J.-C. constituent une période troublée pendant laquelle six principaux prétendants au pouvoir s'affrontent : Marc Antoine, Octavien, Lépide, Brutus, Cassius et Sextus Pompée. Ces différents acteurs ne se contentent pas de la force armée pour s'imposer : ils élaborent également des discours censés concourir à leur légitimation. L'un des arguments mis en avant dans ces discours de légitimation est la référence au sacré. En s'appuyant sur les sources littéraires et iconographiques, cet article s'attache à décrire précisément les références religieuses utilisées par les six concurrents en présence durant les années 44-42. À partir de là, plusieurs conclusions peuvent être tirées : d'une part, un important décalage existe entre les différents types de sources, les monnaies faisant beaucoup plus référence au sacré ; d'autre part, si les Républicains sont ceux qui utilisent le plus des revendications de type religieux, les différences entre Républicains et Césariens ne sont pas aussi marquées qu'on aurait pu le penser, car certaines références sont utilisées par les six prétendants au pouvoir considérés.

From 44 to 42 BC, no less than six main contestants were fighting for power : Marcus Antony, Octavian, Lepidus, Brutus, Cassius and Sextus Pompey. They relied on military resources, but they also resorted to carefully crafted discourse in order to ascertain and legitimise their power. The relationship with the sacred is one of the arguments they put forward in their strategies of legitimation. Drawing on literary and iconographic sources, this article gives a full analysis of the religious references that are used in the political debate between the contestants during the years 44-42. I show that religious references are much more numerous in the coins that were circulating at the time, than in any other medium. I also prove that, although the Republicans tend to use religious references more widely, the difference between Republicans and Cesarians is not as clear as one would expect, in so far as some references are used by all six contestants.

INDEX

Mots-clés : république romaine, guerre civile, légitimation politique, pratique religieuse, représentation religieuse

Keywords : roman Republic, civil war, political legitimation, religious behavior, religious representation

AUTEUR

RAPHAËLLE LAIGNOUX

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ANHIMA - UMR 8210